PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mercredi 2 août 2023 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Réjean Fournier Louis-Régis Côté

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-059

Il est proposé par Alfred D'Amours et résolu :

D'adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

2023-08-060

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Fournier et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

2023-08-061

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alfred D'Amours et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

2023-08-062

Il est proposé par Louis-Régis Côté et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de $69,115.90 la liste des prélèvements bancaires au montant de $3,664.46, et les salaires nets payés au montant de$9,985.97.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un grand total de $82,766.33. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4947 à 4974.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENT

DÉPÔT DES SOUMISSIONS - FOURNITURE D'ABRASIF SAISON 2023-2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des soumissions reçues ;

Entreprises	**Date de dépôt**	**Montant** (avant taxes)
Les Entreprises D'Auteuil & Fils	18/07/2023	33,856.10$
Les Entreprises A & D Landry***	17/07/2023	36,759.90$
Les Entreprises L.Michaud & Fils	14/07/2023	41,870.00$

***Soumission reçue, sel non inclus ($9,087.40 ajoutés au montant de la soumission pour l'achat du sel au MTQ)

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ABRASIF SAISON 2023-2024

2023-08-063

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de trois entrepreneurs pour la fourniture d'abrasif **;**

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas est Les Entreprises D'Auteuil & Fils Inc, au coût de 33,856.10$ avant les taxes pour la fourniture d'abrasif 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Fournier et résolu :

D'adjuger le contrat de fourniture d'abrasif saison 2023-2024 à Les Entreprises D'Auteuil e& Fils Inc. au coût de 33,856.10$ avant les taxes, selon le bordereau de soumission reçu par courriel le 18 juillet 2023;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ACCEPTATION DES TRAVAUX – RÉCEPTION DÉFINITIVE, RECHARGEMENT GRANULAIRE ET TRAITEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

2023-08-064

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur *Les Entreprises Bourget* a fait parvenir la notification de fin des travaux en date du 21 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du bureau du FMQ a fait la vérification des travaux et que celui-ci confirme la conformité;

Il est proposé par Alfred D'Amours et résolu :

D'autoriser Mme Marie-Lyne Morneau, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le formulaire BNQ 1809-900/G; attestation de réception définitive des ouvrages reçue le 26 juin 2023 pour les travaux de rechargement granulaire et traitement de surface pour le Chemin Lac-du-Portage Ouest, Ste-Paule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DEMANDE DE CHANGEMENT CONSTRUCTION GARAGE – AJOUT D'UN NEUTRE POUR LE RACCORDEMENT DES UNITÉS DE FILTRATION ET D'UN DÉMARREUR POUR LE BRAS CAPTEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE ;

2023-08-065

CONSIDÉRANT QUE la demande de changement ME-02 R1 touche à des aspects de sécurité non prévus aux plans initiaux

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur *Tetra Tech inc.* a fait la vérification de cette demande de changement et que celle-ci est conforme;

Il est proposé parLouis-Régis Côté et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Paule autorise la directrice générale et greffière-trésorière Mme Marie-Lyne Morneau à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, la demande de changement numéro ME-02 R1, au montant de 2,437.41 $ concernant les coûts supplémentaires pour l'ajout d'un neutre pour le raccordement des unités de filtration et d'un démarreur pour le bras capteur dans le cadre de la construction du nouveau garage municipal

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DEMANDE DE CHANGEMENT CONSTRUCTION GARAGE – MISE AUX NORMES POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU COMPRESSEUR– AUTORISATION DE SIGNATURE ;

2023-08-066

CONSIDÉRANT QUE la demande de changement ME-03 – partie électrique – est une mise aux normes pour le raccordement électrique du compresseur;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur *Tetra Tech inc.* a fait la vérification de cette demande de changement et que celle-ci est conforme;

Il est proposé Réjean Fournier et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Paule autorise la directrice générale et greffière-trésorière Marie-Lyne Morneau à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, la demande de changement numéro ME-03, au montant de 1,640.31$ concernant les coûts supplémentaires pour la mise aux normes pour le raccordement électrique du compresseur dans le cadre de la construction du nouveau garage municipal

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

2023-08-067

Il est proposé par Alfred D'Amours et résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement de personnel de la Municipalité de Sainte-Paule au 13 juillet 2023, à savoir :

Démission de M. Michael Tremblay, responsable des travaux publics et officier secondaire de la Municipalité, reçue le 7 juillet 2023 et effective le 13 juillet 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AJOUT D'UN SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES ET ADMINISTRATEUR PRINCIPALE À ACCÈS D ET AUX COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE – AUTORISATION

2023-08-068

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Lyne Morneau occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, depuis le 16 mai 2023 ;

Il est proposé par Réjean Fournier et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Paule ajoute la directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataire autorisé aux comptes de la Municipalité de Sainte-Paule à la Caisse Desjardins de La Matanie, et que cette dernière soit à ce titre autorisé à faire et signer tout chèque et/ou effets bancaires et à déposer ou à transférer aux comptes de la Municipalité de Sainte-Paule à la Caisse Desjardins de La Matanie tout chèque, mandat, paiement d'argent ou virement pour être porté aux comptes de la Municipalité de Sainte-Paule;

QUE le nom de Mme Marie-Lyne Morneau sera ajouté à ceux de M. Philippe Savard et de Mme Josée Gauthier à la liste de signataires autorisés aux comptes de la Municipalité de Ste-Paule à la Caisse Populaire de la Matanie;

QUE la Municipalité de Sainte-Paule ajoute madame Marie-Lyne Morneau comme administrateur principale à l'Accès D Affaires et détenir un code d'accès au service offert par Desjardins « Accès D Affaire » ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CHANGEMENT DE RESPONSABLE AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSEQUR

2023-08-069

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Lyne Morneau occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, depuis le 16 mai 2023 ;

Il est proposé par Louis-Régis D'Amours et résolu :

QUE madame Marie-Lyne Morneau directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit et est, par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule les documents requis pour le service électronique clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le Ministre soit et est, par la présente, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires aux service clicSÉQUR ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CHANGEMENT DE RESPONSABLE AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES DE L'ASSURANCE EMPLOI

2023-08-070

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Lyne Morneau occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, depuis le 16 mai 2023 ;

Il est proposé par Alfred D'Amours et résolu :

QUE madame Marie-Lyne Morneau directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit et est, par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule les documents requis pour le service électronique de l'assurance emploi et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE Service Canada soit et est, par la présente, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires aux services de l'assurance emploi ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CHANGEMENT DE RESPONSABLE AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

2023-08-071

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Lyne Morneau occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, depuis le 16 mai 2023 ;

Il est proposé par Réjean Fournier et résolu :

QUE madame Marie-Lyne Morneau directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit et est, par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule les documents requis pour le service électronique Du MAMH et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le Ministère soit et est, par la présente, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 387-19 AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES INTERVENTIONS À L'APPROBATION PAR PIIA DANS LES ZONES 2-V ET 3-V

2023-08-072

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par le conseiller monsieur Alfred D'Amours lors de la séance du 6 juin 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière procédera à la publication d'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation le 29 août 2023 à 19h, à la salle du conseil au 102 rue Banville, Ste-Paule;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Alfred D'Amours et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Projet de Règlement numéro 429-23 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 387-19 afin d'assujettir certaines interventions à l'approbation par PIIA dans les zones 2-V et 3-V

DE transmettre à la MRC de la Matanie une copie certifiée conforme du Projet de Règlement, de l'avis de motion et de la résolution d'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MME MYLAINE BÉGIN À TITRE DE CONSEILLÈRE NO 2 – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

2023-08-073

Dépôt, par Mme Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la lettre de démission de Mme Mylaine Bégin à titre de conseillère au poste no 2, datée du 2 août 2023

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MME MADELEINE BOUFFARD À TITRE DE CONSEILLÈRE NO 4 – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

2023-08-074

Dépôt, par Mme Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la lettre de démission de Mme Madeleine Bouffard à titre de conseillère au poste no 4, datée du 2 août 2023

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MME MARIE-CLAUDE BERGERON À TITRE DE CONSEILLÈRE NO 3 – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

2023-08-075

Dépôt, par Mme Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la lettre de démission de Mme Marie-Claude Bergeron à titre de conseillère au poste no 3, datée du 2 août 2023

AVIS DE VACANCES AUX POSTES DE CONSEILLERS – SIÈGE NO 2, 3 ET 4 – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

2023-08-076

Mme Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière informe qu'il y a vacances aux postes de conseillers numéros 2, 3 et 4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire autorise une période de question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-08-077

Il est proposé par Réjean Fournier et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 août 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Philippe Savard, maire

_____

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière